



République Française

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

LE 21 DECEMBRE 2021

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le mercredi 15 décembre 2021, s'est réuni dans la salle socio-culturelle du nouveau gymnase intercommunal - 130, avenue des Ebeaux - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de Mme Sylvie MERMILLOD, 1^{ère} vice-présidente

Etaient présents ou représentés :

Commune d'Allonzier la Caille

M. Jean-Pierre CAUQUOZ, Mme Claire MEGARD, Mme Catherine SGRAZZUTTI,
Mme Cécilia HORCKMANS

Commune d'Andilly

M. Vincent HUMBERT

Commune de Cernex

M. Vincent TISSOT

Commune de Copponex

M. Julian MARTINEZ

Commune de Cruseilles

Mme Sylvie MERMILLOD, M. Cédric DECHOSAL, M. Claude ANTONIELLO *procuration*, Mme Sonia EICHLER,
Mme Chrystel BUFFARD *procuration*, M. Jean PALLUD, Mme Valérie PERAY *procuration*, M. Daniel BOUCHET

Commune de Cuvat

Mme Julie MONTCOUQUIOL, M. Philippe CLERJON

Commune du Sappey

M. Pierre GAL

Commune de Villy le Bouveret

M. Jean-Marie TERRASSON (Suppléant)

Commune de Menthonnex en Bornes

M. Guy DEMOLIS *procuration*, Mme Nathalie HENRY

Commune de Saint-Blaise

Mme Christine MEGEVAND

Commune de Villy le Pelloux

Mme Charlotte BOETTNER

Quorum : nombre total de délégués en exercice 28 ; présents ou représentés : 23 Absents : 5

Secrétaire de séance : Mme Catherine SGRAZZUTTI

Date d'affichage :

22 DEC. 2021

OBJET : SOUSCRIPTION D'EMPRUNT POUR LE BUDGET GENERAL

Envoyé en préfecture le 22/12/2021

Reçu en préfecture le 22/12/2021

Affiché le

22 DEC 2021
ID : 074-247400112-20211221-D_2021_128-DE

2021-128 FINANCES / SOUSCRIPTION D'EMPRUNT POUR LE BUDGET GENERAL

SOUSCRIPTION D'EMPRUNT POUR LE BUDGET GENERAL

Monsieur le Président expose que la CCPC avait prévu dans son budget primitif 2021 la réalisation d'un emprunt pour son budget général, à hauteur de 3 785 000 €

Quatre établissements bancaires ont été consultés sur ces montants :

- Banque Postale
- Caisse d'Epargne
- Crédit Agricole
- Crédit Mutuel

Compte tenu des caractéristiques des projets à financer et des conditions de prêt en vigueur, il est apparu avantageux de s'orienter vers des emprunts à taux fixes, d'une durée de 25 ans. Après examen de celles-ci, il est proposé de retenir La Banque Postale qui propose un emprunt à taux fixe de 0,73 % pour une durée de 25 ans, avec échéances constantes. La souscription de cet emprunt, qui sera intégré en reste à réaliser au budget 2021 porterait l'encours de dette au 1er janvier 2022 à un montant de 17 810 938 €.

Pour mémoire, au vu de l'autofinancement brut, le niveau d'endettement reste contenu : Il ne devrait parmi les estimations sur le CA 2021 ne pas excéder 6 années.

Le remboursement de ce nouvel emprunt se traduira par l'impact annuel suivant : 165 772 €, selon la répartition suivante (pour la première année, cette répartition variant sur la durée du prêt) :

- 138 520 € de remboursement du capital.
- 27 252 € de remboursement d'intérêts.

**Le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,
entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, 1 abstention**

- ➔ **AUTORISE** le recours à l'emprunt pour le budget général, conformément aux prévisions budgétaires
- ➔ **DECIDE** de retenir l'offre de financement de La Banque Postale
- ➔ **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Président pour signer les contrats de prêt à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats de prêt
- ➔ **S'ENGAGE** pendant toute la durée du prêt à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des remboursements découlant des présents prêts

Acte certifié exécutoire le
Le Président
Xavier BRAND

22 DEC. 2021

